

L'ELOQUENCE DES CHIFFRES

Lorsqu'on compare les forces financières des divers Etats engagés dans la guerre, c'est une constatation réconfortante qui en ressort pour les alliés. Alors que l'Allemagne paraît, de jour en jour, donner des marques plus manifestes d'affaiblissement, il en est, dit le "Moniteur Industriel", tout autrement du côté des alliés :

"L'Angleterre voit son commerce prospérer, ses coffres s'emplier malgré les sacrifices qu'elle supporte ; l'Italie voit ses recettes budgétaires augmenter, tout en soutenant une lutte victorieuse sur ses frontières. En Russie, les dépôts aux caisses d'épargne grossissent, et si l'immensité de ses charges l'oblige à recourir momentanément à la bourse de ses frères d'armes, elle pourra, à un moment donné, mobiliser d'énormes disponibilités.

"En France, malgré l'occupation de nos plus riches provinces, notre puissance financière est demeurée intacte, et notre situation économique commence à s'améliorer sérieusement."

La supériorité financière française ne s'affirme pas moins énergiquement si on compare l'accroissement des dettes de chacun des belligérants :

"La dette de l'Allemagne a grossi de 37 milliards 400 millions ; la dette de l'Autriche, de 13 milliards 800 millions. Du côté des alliés, la dette de l'Angleterre a grossi de 30 milliards 800 millions ; la dette de la Russie, de 18 milliards 700 millions ; la dette de l'Italie, de 2 milliards 200 millions ; la dette de la France, de 22 milliards."

L'INDUSTRIE COTONNIERE AU JAPON

S'il faut s'en rapporter aux dires du "New-York Journal of Commerce", la perturbation occasionnée par la guerre sur le marché mondial pendant le deuxième semestre de 1914, n'aurait nullement affecté l'industrie cotonnière au Japon. Elle lui aurait, au contraire, été profitable.

Les statistiques publiées établissent, en effet, qu'en 1914 l'industrie cotonnière japonaise a augmenté sa production de treize pour cent et son exportation de vingt-deux pour cent par comparaison avec l'année 1913. L'exportation des tissus de coton en Chine a augmenté de vingt pour cent. En outre, le nombre de broches s'est accru de 389,004 et les métiers de 1,600 pendant l'année 1914.

LA MODE ET LA GUERRE

On essaie, en ce moment, en France, de lancer pour les chaussures de femmes une mode nouvelle : la botte russe montant jusqu'à mi-jambe. Le prétexte est que la haute botte est nécessaire pour contrebalancer l'effet produit par le raccourcissement des jupes. Le spirituel écrivain qui signe Zette dans l'"Oeuvre" demande, à ce propos, qui force les femmes à porter ces jupes ridicules et à laisser couturiers et bottiers qui s'entendent se moquer d'elles.

Mais tâcher de concilier la mode avec le bon sens, n'est-ce pas une entreprise surhumaine ? Et puis, le cuir coûte très cher parce qu'on en a besoin de beaucoup pour les équipements militaires et, pour certaines, c'est un attrait qui leur paraît fort supérieur aux exigences militaires,

QUESTION DE DROIT MARITIME

Aux termes d'un article de la déclaration de Londres, datée de 1909, le caractère neutre ou ennemi d'un navire est déterminé par le pavillon qu'il arbore. C'était une garantie du respect de la nationalité d'un navire. L'expérience, constate M. Yves Guyot, a démontré que, dans la pratique les règles ainsi posées n'étaient pas rigoureusement observées. Souvent le navire couvert par un pavillon neutre était la propriété réelle, en tout ou en partie, d'un Allemand. Aussi, l'Angleterre en revient à la vieille loi américaine des prises, stipulant que si l'ennemi n'a même qu'une part d'intérêt dans le navire, la Cour des prises peut le condamner et en confisquer la valeur. En un mot, la cargaison d'un navire est réputée neutre ou ennemie selon le caractère de son propriétaire.

Cet "order in Council" du 25 octobre a été appliqué au vapeur "Hoeking", saisi le 1er novembre à Halifax (Nouvelle-Ecosse). Il fait partie de dix navires achetés de divers pays neutres par la Compagnie Richard Wagner, enregistrée aux Etats-Unis.

La dernière note des Etats-Unis à la Grande-Bretagne faisait observer que le blocus de l'Allemagne n'était pas réel, que la Baltique y échappait et que les Etats scandinaves pouvaient faire avec l'Allemagne un commerce qui était interdit aux Etats-Unis.

Les sous-marins anglais dans la Baltique viennent, dit encore M. Yves Guyot, de prouver qu'ils peuvent rendre le blocus effectif. Il suffira à la Grande-Bretagne de le proclamer pour faire tomber l'objection des Etats-Unis.

UN PROJET DE TAXE SUR LES ENTREPRISES ETRANGERES EN RUSSIE

Le ministère des finances en Russie fait étudier en ce moment un projet aux termes duquel les entreprises industrielles étrangères vendant leurs produits en Russie par l'intermédiaire d'une maison de vente du pays seraient assujetties à un impôt spécial. Ne seraient d'ailleurs taxées que les maisons étrangères possédant en Russie les stocks des marchandises qu'elles veulent vendre.

La commission centrale des représentants du commerce, de l'industrie et de l'agriculture russes a adressé à ce sujet un mémoire au ministre des finances.

Tout en approuvant ce projet de taxation des industries étrangères faisant commerce en Russie, le mémoire estime peu pratique de ne taxer que les maisons étrangères possédant en Russie les stocks de marchandises qu'elles écoulent. De cette manière, est-il objecté, les principales industries étrangères échappent à l'impôt, car elles font la vente de leurs produits sur échantillon et ne possèdent aucun stock en Russie.

La commission propose en conséquence une méthode qu'elle estime plus simple. Elle consiste dans l'établissement d'un impôt spécial sur toutes les maisons de commissions ou bureaux de vente des produits étrangers. Cet impôt varierait suivant l'importance des affaires en marchandises étrangères faites par ces maisons.

Un simple plan mis à exécution vaut mille projets en tête.